



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-10019

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-10-11-00003 - Arrêté portant délégation de signature au titre de l'article 10 du directeur de Secrétariat Générale Commun 110921 (3 pages)	Page 3
37-2021-10-11-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence OS délégué et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés et accords-cadres de l'Etat (4 pages)	Page 7
37-2021-10-11-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'utilisation de carte achat sur le BOP 354 (2 pages)	Page 12

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-10-11-00003

Arrêté portant délégation de signature au titre
de l'article 10 du directeur de Secrétariat
Générale Commun 110921

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à M. Alain Silvestre, directeur du secrétariat général commun d'Indre et Loire

La préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 (2°) et 44 (I) ;

Vu le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté de la préfète d'Indre-et-Loire du 17 juin 2020 portant organisation du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles du département d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Alain Silvestre, en qualité de directeur du secrétariat général commun du département d'Indre et Loire,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans les limites fixées par l'article 2 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Alain Silvestre, directeur du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire, à l'effet de signer tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses et de recettes et de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 pour les programmes budgétaires ci après :

- BOP348 Rénovation des cités administratives
- BOP349 Transformation de l'action publique principalement pour son volet immobilier lié à l'OTE
- BOP354 Administration territoriale de l'État
- BOP362 Plan de relance -écologie dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments de l'Etat
- BOP363 Compétitivité
- BOP723 Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

Au titre de l'action sociale :

- BOP 176, 216 et 354 du ministère de l'intérieur
- BOP 217 du ministère de la transition écologique
- BOP 215 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- BOP 124 du ministère des solidarités et de la santé
- BOP 155 du ministère du travail
- BOP 148 et 354 au titre des prestations interministérielles d'action sociale

Cette délégation porte sur l'engagement, y compris la passation des marchés publics et accords cadres, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Les engagements juridiques des dépenses dont le montant est supérieur aux seuils suivants restent soumis à ma signature :

- 40 000 euros HT pour les dépenses de fonctionnement (titre 3)
- 40 000 euros HT pour les dépenses d'investissement (titre 5)
- 23 000 euros pour les dépenses d'intervention (titre 6)

la liquidation de ces dépenses et leur ordonnancement relèvent de la compétence de M. Alain Silvestre.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Alain Silvestre, en sa qualité de responsable budgétaire dans la cartographie des cartes achats, pour décider des attributions de cartes et déterminer les plafonds d'utilisation des cartes sur le périmètre budgétaire défini ci-dessus.

Article 4 : Toute demande de réallocation de crédits au titre de la fongibilité transmise au responsable de BOP, en cours d'exercice, devra m'être transmise pour information.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à M. Alain Silvestre à effet de signer, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se

15 rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la préfecture d'Indre-et Loire.

Article 6: Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques, en matière d'engagement de dépenses.

Article 7 : En application du I de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Alain Silvestre peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Une copie de sa décision me sera transmise et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Article 8: Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur ;

d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télécours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 9: Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 10 : La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et le directeur du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont une copie sera notifiée aux fonctionnaires délégataires, ainsi qu'au directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Tours, le 11 octobre 2021

La préfète, Marie LAJUS

15 rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-10-11-00002

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence OS délégué et pour
l'exercice des attributions du pouvoir
adjudicateur pour les marchés et accords-cadres
de l'Etat

ARRÊTÉ

Subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés et accords-cadres de l'Etat

Le Directeur du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 20 et 21, le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 et le 2ème alinéa du I de l'article 45 ;

Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses,

Vu la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétences pour la signature des marchés publics de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2021 donnant délégation à M. Alain SILVESTRE, Directeur du secrétariat général commun (SGC) pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour le ministère de l'intérieur

Vu l'organigramme approuvé du service,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est consentie à Mme Maud COURAULT, Directrice Adjointe du SGC, et à Mme Anais AMZALLAG, cheffe du pôle Finances, Immobilier et Logistique pour signer les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral sus visé du 11 octobre 2021 par lequel la Préfète accorde délégation de signature à M. Alain SILVESTRE pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'État et pour tous les actes dévolus à l'autorité compétente pour passer les marchés publics et accords-cadres de l'Etat pour le ministère de l'intérieur en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci.

15 rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

Article 2 : Subdélégation permanente est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer les engagements juridiques, devis, contrats et autres actes entrant dans leur domaine de compétence :

Nom	Fonction	BOP	Montant maximum pour la signature des EJ, devis, contrats et autres actes
Maud COURAULT	Directrice adjointe	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	20 000 euros TTC
Anais AMZALLAG	Cheffe du pôle finances immobilier logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	20 000 euros TTC
Patrice JACQUEMIN	Chargé de mission marchés achats au sein du pôle finances immobilier et logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Aurore LEGENDRE	Cheffe du bureau budget et finances	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Carine GRANDON	Adjointe à la cheffe du bureau budget et finances	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de bureau
Sophie GOURLAIN	Cheffe du bureau immobilier et logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363	3000 euros TTC
Guilaine LE ROUX	Adjointe à la cheffe du bureau immobilier et logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363	3000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de bureau
Antoine MENARD	Chef de la section logistique	354	Devis d'un montant maximum de 1500 euros TTC
Christophe BOLIVAR	Chef du SIDSIC	354	3000 euros TTC
Cyril FOUQUET	Adjoint chef du SIDSIC	354	3000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau
Claudia GUERREIRO DA COSTA	Cheffe du pôle ressources humaines	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Nadine GOMA	Cheffe du bureau relations sociales et développement professionnel	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC
Thomas NOBLE	Adjoint à la cheffe du bureau relations sociales et développement professionnel	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de bureau

Article 3 : Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté et dans le cadre des contrats de service entre le SGC et les plateformes Chorus, délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, sous l'autorité de la direction du SGC et de la cheffe de pôle Finances Immobilier et Logistique pour :

- procéder dans l'application Chorus, à l'ensemble des opérations de programmation, de réservation et de priorisation des crédits, et

- dans Chorus Formulaire, pour valider les actes de demande de création d'engagement juridique, les demandes d'achat, les demandes de subventions, création de tiers, de constatation et de certification du service fait, donner l'ordre de payer au comptable assignataire pour les dépenses qui ne transitent pas par les plateformes chorus (demandes de paiement auprès du comptable), demandes de paiement auprès des plateformes chorus ainsi que pour procéder à toutes les opérations nécessaires aux fins de gérer et valider les ordres de missions et les états de frais dans CHORUS DT :

- Anaïs AMZALLAG

- Aurore LEGENDRE

- Carine GRANDON

- Eric ASSELIN

- Virginie JOUANNET

- Françoise LAUFFER

- Sahad DJAMAA

- Aline LOCUFIER

sur les BOP mentionnés à l'article 2 quel que soit le montant.

Article 4 : M.Sahad DJAMAA est par ailleurs nommé référent chorus départemental.

Article 5 : Délégation est par ailleurs donnée pour la validation des ordres de mission et des états de frais dans Chorus DT en tant que Valideur Hiérarchique (VH1) à :

- Maud COURAULT

- Christophe BOLIVAR

- Cyril FOUQUET

- Christophe LUCON

- Nathalie BATISSE

- Aurore LEGENDRE

- Carine GRANDON

- Sophie GOURLAIN

- Guilaine LE ROUX

- Claudia GUERREIRO-DA COSTA

- Sophie DROUET

- Christèle MERAND

- Nadine GOMA

- Thomas NOBLE

Article 6 : En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux chefs de pôle et aux chefs de bureau s'applique ipso facto à l'intérimaire désigné par décision du directeur du SGC.

Article 7: La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication

Article 8 : Le directeur du secrétariat général commun est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours le 11 octobre 2021

Pour la préfète et par délégation, Le directeur du secrétariat général commun,
Alain SILVESTRE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-10-11-00001

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'utilisation de carte achat sur le BOP 354

Subdélégation de signature pour l'utilisation de carte achat sur le BOP 354

Le Directeur du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 20 et 21, le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 et le 2ème alinéa du I de l'article 45 ;

Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2021 donnant délégation à M. Alain SILVESTRE, Directeur du secrétariat général commun (SGC) pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour le ministère de l'intérieur

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est accordée aux agents titulaires des cartes d'achat du secrétariat général commun et des structures de procéder à des dépenses sur le BOP 354 par l'utilisation de la carte achat dans la limite des plafonds qui leur ont été notifiés et des dépenses éligibles à ce moyen de paiement.

Article 2 : Liste des agents titulaires d'une carte d'achat sur le périmètre du BOP 354

• **Agents du SGC :**

- M. Alain SILVESTRE, Directeur du SGC
- M. Christophe BOLIVAR, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication,
- M. Cyril FOUQUET, adjoint au chef du service départemental des systèmes d'information et de communication,
- Mme Sophie GOURLAIN, cheffe du bureau immobilier et logistique
- Mme Guilaine LE ROUX, adjointe à la cheffe du bureau immobilier et logistique
- M. Antoine MENARD, chef de la section logistique
- M. Alain MAHUET, agent polyvalent,
- Mme Gina DIEN, reprographe.
- Patrice JACQUEMIN, chargé de mission achats marchés

Agent de la DDT :

- Mme Aurélie LOSSIGNOL, responsable du pôle secrétariat

Agent de la DDPP :

- Fany MOLIN, directrice
- Sylvie HERPIN, directrice adjointe
- Rosemary GONSARD, assistante de direction

Agent de la DDETS :

- Bruno PEPIN, directeur adjoint
- Anne PAPUCHON, assistante de direction

Agents de la préfecture :

- Mme Marie LAJUS, préfète d'Indre-et-Loire,
- Mme Nadia SEGHIER, secrétaire générale,
- M. Charles FOURMAUX, directeur de cabinet,
- M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Chinon,
- M. Philippe FRANCOIS, sous-préfet de Loches,
- M. Olivier ZONCA, cuisinier de la préfète,
- Mme Annick CUVELIER, employée à la résidence de la directrice de cabinet,
- Mme Henriette BOUCARD, employée à la résidence du sous-préfet de Chinon,
- Mme Marjorie SAUTAREL, directrice de la citoyenneté et de la légalité
- M. Sylvain RAVEAU, agent logistique et conducteur à la sous-préfecture de Chinon,
- Mme Sophie JOUSSEAUME, gestionnaire à la sous-préfecture de Loches,
- M. Nicolas BERGER-HALTEAU, chef du bureau de la défense nationale et de la protection civile
- M. Christophe GUIET, chef de garage
- Mme Houria MECHICHE, personnel de résidence
- Mme Marine SOUIL, cheffe du bureau de la représentation de l'État
- M. Guillaume SAINT-CRICQ, sous-préfet à la relance

Tours le 11 octobre 2021

Pour la préfète et par délégation, Le directeur du secrétariat général commun,
Alain SILVESTRE